



# Plan d'action environnemental

Pour que la biodiversité de Rawdon se poursuive pour les générations futures



Une initiative du comité consultatif en environnement (CCE)

En 2015, la Municipalité de Rawdon a mis sur pied un comité consultatif en environnement en impliquant des citoyens, des employés et des élus.

Depuis sa création, le CCE de Rawdon s'est illustré avec deux projets phare. En étroite collaboration avec une dizaine de citoyens en provenance de plusieurs associations des lacs de Rawdon, nous avons rédigé une première version d'une politique de l'arbre qui a été adoptée par la Municipalité en 2016. Nous avons également produit, avec l'accompagnement d'étudiants à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, des travaux de recherches spécifiquement sur les problématiques de Rawdon. Ces deux initiatives, désormais imbriquées l'une dans l'autre, ont permis l'élaboration d'un plan d'action environnemental par le CCE.

La Municipalité a déjà mis en place plusieurs initiatives environnementales :

Pour prévenir la contamination de l'eau :

- Suivi de la vidange des fosses septiques;
- Inspection et mise à niveau des installations sanitaires polluantes détectées;
- Informatisation des dossiers d'installation sanitaire;
- Registre des terrains contaminés;
- Suivi de la qualité de l'eau potable distribuée dans le réseau d'aqueduc;
- Protection des milieux humides;
- Réduction du prix des analyses d'eau de puits lors de la fête de l'environnement;
- Compilation des analyses d'eau de puits privés des citoyens.

Pour économiser l'eau potable :

- Patrouille de sensibilisation sur l'eau potable;
- Horaire d'arrosage en saison estivale;
- Distribution gratuite de trousse d'économie d'eau potable;
- Site internet avec trucs et astuces pour réduire la consommation d'eau;
- Choix de plantes résistantes à la sécheresse;
- Station pour prélever de l'eau non potable pour les besoins municipaux et pour les entrepreneurs;
- Programme de détection et réparation des fuites dans le réseau d'aqueduc;
- Installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions et dans les nouvelles résidences.

Pour diminuer nos déchets :

- Sensibilisation pour améliorer le TRI des matières résiduelles (Guide, escouade, articles);
- Promotion de l'herbicyclage;
- Réduction des collectes des encombrants;
- Réemploi des encombrants encore en bon état.

Pour maintenir la biodiversité :

- Don de 1 000 arbres à chaque année;
- Sensibilisation sur les monarques, les espèces exotiques envahissantes, les milieux humides et d'autres sujets de biodiversité lors de la fête de l'environnement, sur le site Internet, le journal municipal et les réseaux sociaux;

- Affiches sur la bonne méthode de lavage des embarcations pour éviter les espèces exotiques envahissantes, installées aux rampes de mise à l'eau des bateaux;
- Installation de 10 nichoirs à chauves-souris;
- Aménagement d'un hôtel à insecte et d'une oasis à monarques au parc des chutes Dorwin;
- Création de la Politique de l'Arbre en 2016 pour mieux protéger et valoriser les arbres;
- Portrait arboricole du noyau villageois réalisé en 2016;
- Réalisation de corvées de nettoyages dans les rives, le littoral et les rues. Un total de 2 tonnes de déchets a été ramassé en 2019;
- Plantations diverses (arbres et plantes) dans les parcs et autres espaces municipaux, dont le projet de revitalisation du parc des chutes Dorwin;
- Élimination annuelle de la Berce du Caucase.

Pour protéger les lacs et rivières :

- Sensibilisation des citoyens sur les rives : conférences, pancartes, section sur le site internet, guide vert du riverain, achat de groupe de plantes riveraines, escouades vertes;
- Avis et constats envoyés aux propriétaires de rives non conformes;
- Plantation dans les rives municipales pour montrer l'exemple (ex. plage municipale);
- Échantillonnage des lacs et des Rivières à plusieurs reprises;
- Patrouille nautique au lac Pontbriand et installation de bouées pour diminuer les vagues et protéger les rives;
- Élaboration du plan directeur de protection du bassin versant du Lac Rawdon en 2013 et d'un bilan de phosphore en 2015;
- Nettoyage des littoraux aux endroits fréquentés par les citoyens;
- Élaboration du plan d'action contre le myriophylle à épi en collaboration avec la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA);

Pour diminuer nos gaz à effet de serre :

- Location d'une voiture électrique pour la période estivale pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement et achat d'un véhicule moins énergivore en 2019;
- Entretien des véhicules;
- Embarque Lanaudière (facilite le covoiturage);
- Compensation des GES avec le projet de la Bourse Scol'ERE et ateliers dans les écoles pour sensibiliser les étudiants du primaire à diminuer leurs émissions de GES.

C'est avec fierté que le CCE dépose ce plan d'action ayant pour principe de base :

**Que la biodiversité que l'on retrouve à Rawdon se poursuive pour les générations futures.**

Le CCE souhaite que la Municipalité l'approuve, l'adopte et s'engage à le diffuser d'abord auprès de ses employés, afin qu'ils puissent se l'approprier au quotidien. Ce plan d'action doit soutenir la vision d'un réel développement durable. Un plan de communication permettra de sensibiliser toute la population, afin qu'elle puisse adhérer et participer à l'amélioration de notre Municipalité.

  
Charles Caumartin

Président du comité consultatif en environnement de Rawdon, 11 janvier 2021

## Introduction

---

En 2019, le comité consultatif en environnement (CCE) et la responsable de l'environnement de la Municipalité de Rawdon ont entrepris la réalisation d'un plan d'action environnemental qui s'échelonne sur 5 ans. Ce plan d'action vise à protéger la nature et les services qu'elle nous rend. Il vise également à diminuer l'empreinte écologique des services municipaux et des citoyens, selon les 5 domaines suivants :

1. Eau potable, eaux usées et eaux souterraines
2. Matières résiduelles
3. Arbres et biodiversité
4. Lacs et bassins versants
5. Changements climatiques

Pour chacun de ces thèmes, un portrait de la situation et un plan d'action quinquennal ont été élaborés. Voici un résumé des enjeux et de l'objectif prioritaire à atteindre par thématique :

### Eau potable, eaux usées et eaux souterraines

---

Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, tout en assurant la pérennité de la ressource

- ✓ Réduire de 42 % de la consommation résidentielle d'eau provenant de l'aqueduc d'ici 2025.

### Matières résiduelles

---

Diminuer le gaspillage des ressources en respectant la hiérarchie des 3RV-E (Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation) et en décourageant l'élimination.

- ✓ Réduire de 20 % la quantité de matières enfouies, par rapport à l'année 2019, d'ici 2025.

### Arbres et biodiversité

---

Assurer une saine gestion des milieux naturels afin de conserver la biodiversité sur le territoire de la municipalité de Rawdon

- ✓ Conserver 10 % du territoire de la municipalité de Rawdon en 2025.

### Lacs et bassins versants

---

Assurer une protection des écosystèmes aquatiques et riverains et le maintien d'activités récréotouristiques liées à l'eau

- ✓ 95 % de conformité des rives en 2025.

### Changements climatiques

---

Réussir notre adaptation aux changements climatiques et réduire nos émissions de GES

- ✓ Réduire ou compenser 150 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par an d'ici 2025, soit 10 % des GES générés par l'administration municipale.

### Portrait de la situation

L'eau de l'aqueduc municipale dans la municipalité de Rawdon provient des eaux souterraines et de la rivière Ouareau<sup>1</sup>. Cette eau distribuée provient essentiellement de trois stations de pompage des eaux souterraines et dans une moindre mesure de l'usine de traitement des eaux de la rivière Ouareau. Environ 60 % de la population est reliée à l'aqueduc municipal. Les citoyens non desservis par l'aqueduc s'alimentent majoritairement en eau souterraine par un puits de surface ou tubulaire.

À l'heure actuelle, les connaissances sur les eaux souterraines à Rawdon sont limitées. Il serait intéressant d'obtenir plus de connaissances sur cette ressource, c'est-à-dire localiser les zones de recharges et leur étendue, préciser leur vulnérabilité et les sources potentielles de contamination et les mesures de protection à prendre. Les eaux de surface pour leur part ont fait l'objet de plusieurs suivis et d'analyse dans les dernières années<sup>2</sup>.

### Qualité des eaux

De façon plus spécifique, l'eau souterraine qui alimente les puits municipaux est de très bonne qualité et celle-ci a une faible vulnérabilité, puisque ses aquifères sont naturellement bien protégés dans le sol contre les contaminants de surface. L'eau des puits municipaux est échantillonnée régulièrement et celle-ci respecte les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les puits individuels utilisés par les citoyens ne font pour leur part l'objet d'aucun contrôle qualitatif obligatoire, c'est la responsabilité du propriétaire de s'assurer qu'il offre une eau de qualité à sa famille et visiteurs. Pour sa part, l'eau de surface de la rivière Ouareau est également de bonne qualité<sup>3</sup>, mais celle-ci est plus sujette à de la contamination accidentelle, comme un éventuel déversement d'hydrocarbure par les bateaux de plaisance au lac Pontbriand.

Notre équipe a identifié quatre sources de contamination possibles des eaux souterraines ou de surface, issues des études nationales :

- Installations sanitaires défectueuses ou non conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- Engrais et pesticides;
- Sels de voiries;
- Terrains contaminés.

### Installations sanitaires défectueuses ou non conformes

Environ 3 800 des 6 200 résidences principales sur le territoire (donc 61% des constructions principales) ont leur propre système de traitement et d'évacuation des eaux usées. Lorsque les systèmes sanitaires sont mal entretenus ou désuets, ils peuvent libérer du phosphore, des coliformes fécaux comme *E. Coli* et des virus comme l'hépatite A.

Près de 1 000 propriétés sur les 3 800 qui ont un système autonome de traitement des eaux usées (donc 25 % des résidences isolées)<sup>4</sup> utilisent encore des puisards construits avant 1981, année d'entrée en vigueur du règlement sur les installations sanitaires.

---

<sup>1</sup> Bilan des usages de l'eau 2018.

<sup>2</sup> Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des rivières de Rawdon 2019

<sup>3</sup> Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des rivières de Rawdon 2019

<sup>4</sup> Bilan des installations sanitaires 2019

*Enjeu: les installations sanitaires défectueuses ou non conformes peuvent représenter un risque autant pour la santé humaine des résidents que pour la contamination des eaux souterraines et les eaux de surface avoisinantes. Il est donc important d'améliorer le suivi et la surveillance de ces installations sanitaires.*

## **Quantité d'eau**

À Rawdon, la quantité d'eau distribuée par personne par jour est de 446 l/pers/jour<sup>5</sup>. Cette donnée donne une vue d'ensemble aux fins de comparaisons entre municipalités. Elle équivaut à la somme de la consommation résidentielle et non résidentielle, ainsi que des pertes d'eau. L'objectif québécois est d'atteindre une 458 l/pers/jour en 2025.

La consommation résidentielle à Rawdon est estimée à 354 l/pers/jour<sup>6</sup>. Cette donnée inclut toutefois les Industries-Commerces-Institutions (ICI). Avec l'installation des compteurs d'eau dans tous les ICI et un groupe témoin de résidences unifamiliales qui est maintenant complété, il sera possible de valider dans un prochain bilan des usages de l'eau si la consommation résidentielle est en réalité plus faible. Le gouvernement a fixé la cible à atteindre à 201 l/pers/jour en 2025, soit la consommation ontarienne en 2015<sup>7</sup>. Une diminution de 42 % de la consommation d'eau résidentielle est l'objectif à viser à Rawdon pour atteindre la cible provinciale.

Le taux de prélèvement dans les puits municipaux fait l'objet d'un contrôle, afin de gérer le rabattement de la nappe phréatique. Les puits privés ne font actuellement l'objet d'aucun contrôle sur les quantités puisées.

## Réduction du gaspillage d'eau

L'économie d'eau vise à diminuer la pression reliée au captage de l'eau souterraine.

Au niveau résidentiel, le gaspillage d'eau à la maison peut être évité par la réparation des fuites, par la modification de certaines habitudes et par le choix de modèles d'équipement économes en eau lors du remplacement de ceux-ci<sup>8</sup>. À l'intérieur, la toilette est responsable d'environ 30 % de la consommation d'eau. Un ménage de quatre personnes peut normalement économiser plus de 60 000 litres d'eau par année en installant des toilettes à faible débit. En été, la consommation d'eau potable peut doubler à cause des usages à l'extérieur, notamment l'arrosage excessif des pelouses et le lavage des voies d'accès. La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle.

Au niveau des infrastructures municipales, il faut tenir compte du pourcentage de perte dans le réseau d'aqueduc qui doit être maintenu à un niveau de fuite modéré pour atteindre les exigences gouvernementales<sup>9</sup>. L'indice de fuites dans les infrastructures (IFI) de Rawdon en 2018 était de 2,1, tout près de la cible provinciale de 2,0<sup>10</sup>.

*Enjeu : une consommation plus responsable de l'eau et une réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution contribueront à préserver la disponibilité de la ressource pour les générations futures.*

---

<sup>5</sup> Bilan des usages de l'eau 2018.

<sup>6</sup> Bilan des usages de l'eau 2018.

<sup>7</sup> Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025

<sup>8</sup> Campagne Mon empreinte bleue du MAMH

<sup>9</sup> Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025

<sup>10</sup> Bilan des usages de l'eau 2018.

*Enjeu : une consommation plus responsable en eau potable permettrait de réduire les frais d'exploitation reliés au traitement de l'eau, à l'usure prématurée des équipements et d'éviter ou retarder la construction d'autres usines de filtration pour répondre à la demande reliée à l'accroissement démographique et au développement urbain dans le futur*

**Le CCE est d'avis que la priorité devrait être accordée au suivi des puisards, afin de s'assurer qu'ils ne représentent pas une source de contamination des eaux souterraines et de surface, par des inspections au terrain.**

Le plan d'action proposera un ensemble d'actions à coordonner d'ici 5 ans pour protéger notre eau potable et souterraine.

## Thème : Matières résiduelles

### Portrait de la situation

La Municipalité de Rawdon offre la collecte à trois voies (recyclage, organique et déchets) à ses contribuables depuis le début des années 2000. Plusieurs collectes ou points de dépôt existent également pour recueillir d'autres matières qui n'entrent pas dans les bacs :

- Collecte des encombrants 8 fois par an
- Collecte des feuilles (printemps-automne)
- Point de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD)
- Écocentre pour diverses matières
- Partenariat avec des organismes qui recueillent textiles et meubles pouvant être réutilisés.

Dans ses parcs publics et lors d'évènements municipaux, la Municipalité met à la disposition des visiteurs des îlots à trois voies, permettant aux utilisateurs de trier leurs matières.

### Secteur résidentiel

Depuis plus de 15 ans, le taux de diversion de l'enfouissement (c'est-à-dire de matières résiduelles détournées de l'enfouissement ou « valorisées ») stagne. La proportion de matières recyclables et compostables combinée est demeurée stable à plus ou moins 45 %. En moyenne, 55 % des matières résiduelles sont enfouies chaque année.

Déchets enfouis	2 950 tonnes	55 %
Matières recyclables	1 250 tonnes	23 %
Matières organiques	1 200 tonnes	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 350 tonnes</b>	<b>100 %</b>

(Source : Bilan municipal, 2020)

*Enjeu : aucune amélioration malgré la possibilité de trier les matières résiduelles, les informations disponibles pour le faire (articles, site Internet, aide-mémoire, escouade verte, etc.). C'est le même constat au Québec, près de la moitié des matières générées sont enfouies<sup>11</sup>*

La majorité des industries, commerces et institutions (ICI) sont associés à la collecte résidentielle des matières résiduelles. Ces ICI peuvent mettre au chemin 3 bacs à déchets, 3 bacs à recyclage et 3 bacs à compost, alors qu'un logement résidentiel est limité à un bac. Les matières qu'elles génèrent sont comptabilisées avec celles des citoyens, puisque ce sont de petits ICI et leurs

<sup>11</sup> Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

matières s'apparentent à celle d'un ménage. Les ICI ayant des besoins plus grands en élimination, doivent se doter d'un contrat privé pour la collecte des matières résiduelles.

*Enjeu : il n'y a pas en ce moment de segmentation claire des données issues des ICI dans les statistiques de performance municipale au niveau de la gestion des matières résiduelles résidentielle.*

Les boues des fosses septiques des résidences isolées pompées sur le territoire sont complètement valorisées par les centres de valorisation des boues de fosses septiques (ex. ABC Environnement). Lorsque les étangs aérés municipaux sont vidangés de leurs boues, celles-ci sont valorisées par épandage dans les champs agricoles ou à des sites de séchages conçu à cet effet. Il semble que les boues sont valorisées à 100 %.

#### Secteur commercial

Plusieurs commerces de grande taille comme les épiceriers ont un contrat privé de gestion des matières résiduelles (ce qui représente environ 35 contrats privés). La Municipalité n'a pas de données sur les matières générées et gérées par des contrats privés, outre le fait qu'en 2019, 2 196 tonnes ont été enfouies par ces ICI<sup>12</sup>. Ces tonnes s'ajoutent à celles produites dans le secteur résidentiel et celui de la construction-rénovation-démolition.

#### Secteur Construction-rénovation-démolition

En ce qui concerne le secteur de la construction-rénovation-démolition (CRN), les données sont partielles. Voici les données connues :

- 1 480 tonnes de matériaux de CRD ont été générées à l'écocentre en 2020<sup>13</sup>.
- Seulement 3 % des CRD est valorisé à l'écocentre (soit le métal), le reste est enfoui<sup>14</sup>.
- 439 tonnes de déchets de CRD ont été enfouis par contrat privés (à l'extérieur de l'écocentre) en 2019<sup>15</sup>.

#### **Performance municipale**

Voici quelques comparables au niveau de l'élimination des déchets par habitant par année pour le secteur résidentiel.

<b>Ville ou municipalité</b>	<b>Déchets enfouis</b>	<b>Note</b>
Rawdon	250 kg/habitant <sup>16</sup>	
Sutton	147 kg/habitant	Dans les premières positions au Québec pour une municipalité de plus de 4 000 habitants
Mont-Laurier	179 kg/habitant	Population semblable à Rawdon. Collecte des déchets 1 fois par mois à l'hiver
Saint-Félix-de-Valois	196 kg/habitant	Première position en Matawinie.
Pointe-Clair	152 kg/habitant	Ville qui enfouit le moins. Citoyens taxés en fonction du poids de leur poubelle.
<b>Moyenne au Québec</b>	<b>285 kg/habitant<sup>17</sup></b>	

L'enfouissement représente environ 50 % du coût du contrat de gestion des matières résiduelles. En vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* qui

<sup>12</sup> MELCC, 2019

<sup>13</sup> Bilan municipal des matières résiduelles, 2020

<sup>14</sup> EBI, communication personnelle, 2020

<sup>15</sup> MELCC, 2019

<sup>16</sup> MELCC, 2019

<sup>17</sup> Recycle-Québec, 2015



a pour but de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées et d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination, tous les exploitants de lieux d'élimination ont à payer des redevances chaque fois qu'ils reçoivent des matières destinées à l'élimination. En 2020, le gouvernement a fixé les redevances sur l'élimination des matières résiduelles à 23,51\$ la tonne métrique. À titre d'exemple, Rawdon a reçu 115 000 \$ en redevances en 2017, montant qui est calculé selon notre performance comparativement aux autres municipalités du Québec.

*Enjeu : la diminution de l'enfouissement permet d'augmenter notre performance et de recevoir du gouvernement des sommes d'argent pour financer des actions en gestion des matières résiduelles.*

Selon les prévisions actuelles, le lieu d'enfouissement sanitaire de EBI (Saint-Thomas) devrait être plein en 2035 et celui de BFI (Terrebonne) en 2029<sup>18</sup>. Le prix à la tonne enfouie devrait augmenter au fur et à mesure que les sites d'enfouissement vont être pleins et que les matières devront être exportées à l'extérieur de la région.

*Enjeu : le détournement des matières recyclables et des matières organiques de l'enfouissement dans ces sites, pourrait permettre d'allonger leur durée de vie.*

Les compagnies qui produisent des emballages payent pour leur recyclage. Le service de récupération est donc compensé à plus de 90 % par les entreprises qui mettent sur le marché des emballages. Les citoyens n'ont pratiquement plus à payer pour la collecte du bac bleu. À titre d'exemple, en 2019, Rawdon a reçu 314 000 \$ en compensations<sup>19</sup>.

*Enjeu : Recycler permet d'augmenter les revenus de la municipalité.*

**Le CCE est d'avis que la priorité devrait être accordée à diminuer l'enfouissement. Pour ce faire, il suggère en premier lieu de limiter les quantités pouvant être jetées à un seul bac par collecte par logement, afin que les citoyens trient mieux leurs matières résiduelles.**

Le plan d'action proposera un ensemble d'actions à coordonner d'ici 5 ans pour réduire nos déchets.

---

## Thème : Arbres et biodiversité

---

### Portrait de la situation

#### Arbres et milieux naturels

La municipalité de Rawdon se démarque par ses forêts qui recouvrent 79 % du territoire. Le couvert forestier se compose de :

- 77% de feuillus et;
- 23% de résineux.

Les forêts matures, qui représentent 12 % du territoire rawdonnois, sont une richesse rare<sup>20</sup>. Les forêts matures offrent des attributs écologiques particuliers et sont les hôtes d'une biodiversité spécifique.

---

<sup>18</sup> PGMR, 2016

<sup>19</sup> PGMR, 2016

<sup>20</sup> Portrait arboricole, 2016

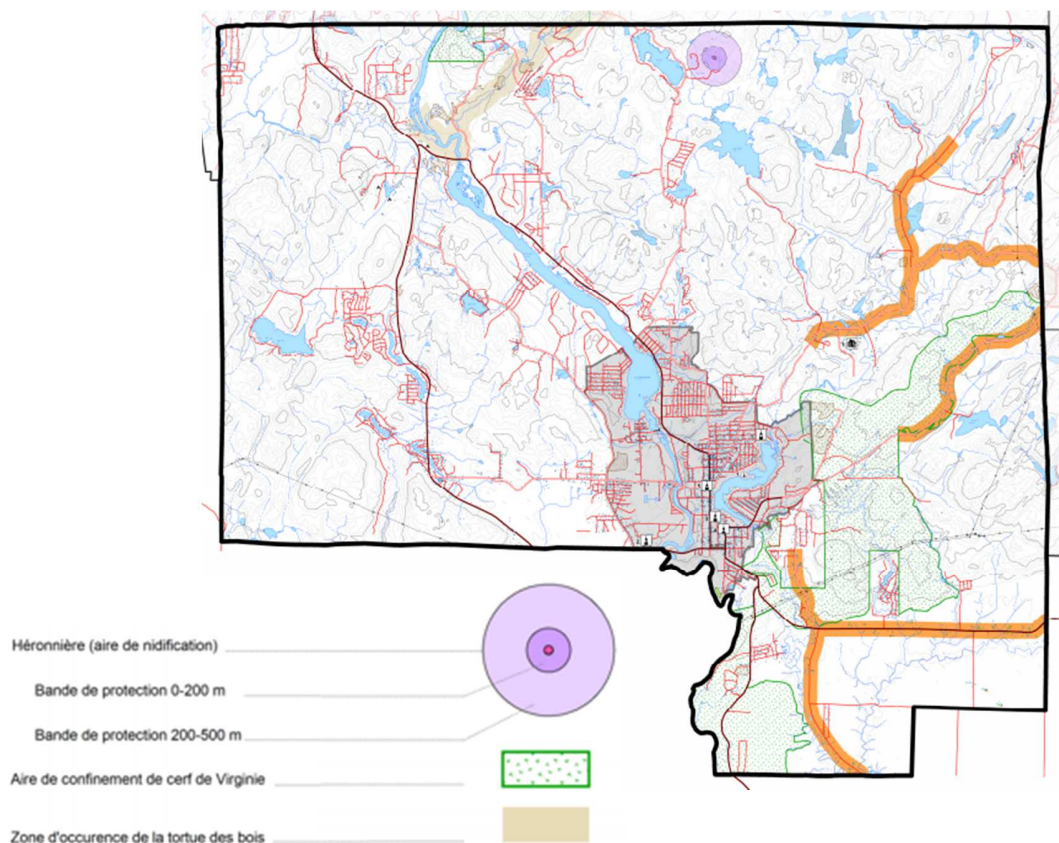
*Enjeu : les arbres ont plusieurs fonctions écologiques essentielles. Ils luttent contre l'érosion en retenant le sol avec leurs racines. Dans la bande riveraine, ils agissent aussi comme une protection contre la pollution de l'eau en absorbant certains contaminants et en limitant le ruissellement. D'autant plus importants dans les zones urbaines, ils contribuent à la qualité de l'air en filtrant les particules fines de pollution et en absorbant le CO<sub>2</sub>. L'été, ils offrent des îlots de fraîcheur pour les individus et assurent un paysage attirant et apaisant.*

### Aires protégées

La Municipalité de Rawdon souhaite se doter d'une cible de 10 % d'espaces conservés sur tout son territoire, soit 18 km<sup>2</sup>. Que ce soit via la création de réserves naturelles, de servitudes de conservation, d'espaces zonés conservation ou via des habitats fauniques ou floristiques, ces options ont toutes comme objectif de préserver les attraits naturels de certains terrains de Rawdon. Il y a déjà une aire de conservation intégrale (règlement de zonage) autour du lac Vail d'une superficie de 2,55 km<sup>2</sup>.

Il existe aussi sur le territoire des habitats fauniques (habitat de la tortue des bois, héronnières, ravage de cerf de virginie) qui bénéficient d'une protection légale au Québec. Dans ceux-ci, toute activité qui pourrait modifier un élément nécessaire aux besoins des espèces visées par cet habitat est interdite. Il est toutefois possible d'y exercer certaines activités, comme la coupe forestière partielle et la construction résidentielle dans le ravage du cerf de virginie.

Carte 1 : carte des sites d'intérêt écologique à Rawdon<sup>21</sup> :



<sup>21</sup> Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC de Matawinie, 2018

Des terrains municipaux présentement inutilisés (terrains vagues) représentent un potentiel de conservation d'environ 0.5 %. Avec le soutien de différents paliers gouvernementaux (ex. gouvernement du Québec, MRC), un potentiel de 3 % de conservation est envisageable sur des terres leur appartenant. Les dons écologiques de propriétaires, l'achat de terres humides et la promotion de la conservation en terres privées sont généralement les autres moyens mis en œuvre pour atteindre les cibles de conservation.

*Enjeu : la conservation d'aires en milieu terrestre et en eau douce permet de protéger la biodiversité biologique, les ressources naturelles et tous les services écologiques offerts par les milieux naturels.*

### Milieux humides

Les milieux humides comptent pour environ 5.1 % du territoire rawdonnois. Généralement situés sur les rives des lacs et cours d'eau, ils sont aussi parfois isolés sur des terres. On retrouve notamment sur le territoire des tourbières minérotrophes, qui ont un sol riche et une intéressante biodiversité endémique.<sup>22</sup>.

En ce moment, les connaissances sur les caractéristiques et l'emplacement précis des milieux humides de Rawdon sont incomplètes. Les données utilisées proviennent essentiellement de cartographies gouvernementales et d'études de Canard illimité. Dans l'optique de bien protéger ces zones, des validations terrains sont effectuées par le service des permis et des inspections lorsque des demandes de permis sont déposées en zones humides potentielles.

*Enjeu : les milieux humides ont plusieurs rôles importants dans l'environnement. En agissant comme un filtre naturel de sédiments, polluants et de nutriments excédentaires, ils sont indispensables pour une eau de qualité. Certains milieux humides agissent comme une éponge naturelle en retenant l'eau, ce qui régule l'écoulement des eaux et permet de diminuer l'érosion. Dans un contexte d'inondations de plus en plus fréquentes, les milieux humides sont des atouts considérables. En plus de tous leurs avantages écologiques, les milieux humides offrent un patrimoine naturel exceptionnel ainsi qu'une faune et une flore particulière. Leur protection est donc importante.*

Les milieux humides sont soumis à de nombreuses pressions. À Rawdon, la principale cause de destruction est la construction résidentielle ou commerciale. Présentement, les milieux humides sont protégés par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements et le *règlement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. La stratégie municipale actuelle est surtout axée sur l'application des règlements et sur la prévention. Le service de l'urbanisme et de l'environnement rencontre les citoyens chez eux pour évaluer leurs projets lorsque ceux-ci sont situés près ou dans les zones humides.

*Enjeu : il y a un manque de connaissance de la part des citoyens, des élus et des promoteurs à propos des services écologiques rendus par les milieux humides et de leur importance.*

### Faune et flore

En ce qui a trait la faune, plusieurs secteurs d'intérêt écologiques sont présents sur le territoire. On remarque notamment :

- Dans le sud-est du noyau villageois, il y a un secteur propice aux chauves-souris qui sont des espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables. Un inventaire de la répartition et de la densité des chauves-souris pourrait être fait, afin d'améliorer le portrait et amener

---

<sup>22</sup> Portrait arboricole, 2016

des pistes de solution à l'échelle de notre municipalité pour protéger cette espèce en difficulté.

- Au nord de la municipalité et au sud-est, il y a des aires de confinement du cerf de Virginie (voir carte 1). Les cerfs y passent l'hiver, car il s'agit d'un milieu peu perturbé, varié en habitats et riche en nourriture. Les cerfs y retournent d'année en année.
- À l'est du lac Clair se trouve une aire de nidification du héron, où les mâles et les femelles se retrouvent au printemps (voir carte 1). Les hérons supportent mal les perturbations pendant qu'ils couvent. Ce milieu se situe à bonne distance des habitations, mais les coupes forestières pourraient représenter un risque pour cette espèce. La sauvegarde des milieux humides est aussi essentielle dans un effort de conservation du Grand Héron.
- Au nord de Rawdon se trouve une zone d'occurrence de la tortue des bois de plus 5 km (voir carte 1). Il y aurait de 6 000 à 12 000 individus au Canada, mais ce nombre est en déclin d'au moins 10 % (Environnement Canada, 2016). Un inventaire de la répartition et de la densité des tortues des bois pourrait être fait, afin d'améliorer le portrait et amener des pistes de solution à l'échelle de notre municipalité pour protéger cette espèce en difficulté.

*Enjeu : nous disposons encore de très peu de données spécifiques sur la biodiversité à Rawdon, soit les espèces présentes, leur localisation sur notre territoire et la façon de les protéger concrètement en fonction de l'occupation des terres.*

#### Espèces exotiques envahissantes

La plante exotique envahissante la plus problématique à Rawdon est la Berce du Caucase. Chaque année, des entrepreneurs nettoient les fossés et les terrains publics et des lettres sont envoyées aux propriétaires de terrains où cette plante est présente.

Les autres espèces à surveiller sont le Myriophylle en épi, l'Impatiante glanduleuse, la Renouée du Japon et le Roseau commun.

*Enjeu : Une fois une espèce exotique envahissante installées sur le territoire, il peut être très difficile, voire impossible de les éradiquer. Il est plus facile d'agir de façon préventive que de corriger le problème après coup.*

#### Arbres

La Municipalité de Rawdon a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme en 2021. De nouvelles dispositions visant à protéger les arbres, surtout lors des projets de construction entreront ainsi en vigueur en 2021. Avec ces nouvelles normes, la Municipalité deviendra un exemple à suivre au Québec et elle pourra se vanter de protéger sa canopée et son caractère naturel.

*Enjeu : La Municipalité devra toutefois s'assurer d'avoir des ressources pour faire appliquer ces nouvelles normes de protection des arbres, car il y aura beaucoup de travail de sensibilisation, de communication et d'accompagnement à faire au terrain pour que soit respecté ces nouvelles normes.*

**Le CCE est d'avis que la priorité devrait être accordée à l'application des nouvelles dispositions de protection des arbres lors des projets de construction, lesquelles découlent de la politique de l'arbre. Concrètement, le CCE souhaite que les citoyens et les promoteurs soient accompagnés dans leurs projets pour mieux protéger les arbres, qui constituent notre identité à Rawdon et qui seront un gage de protection de la biodiversité.**

Le plan d'action proposera un ensemble d'actions à coordonner d'ici 5 ans pour protéger nos arbres et notre biodiversité.

### Portrait de la situation

Véritables piliers de la biodiversité, centres de multiples activités et offrant des paysages extraordinaires, les lacs et les cours d'eau sont une richesse essentielle à protéger. Rawdon compte plus d'une trentaine de plans d'eau. Les plus grands plans d'eau sont :

- lac Pontbriand,
- lac Rawdon,
- lac Vail,
- lac Clair,
- lac Huard.

Il y a quatre principales rivières qui sillonnent le territoire :

- rivière Ouareau,
- rivière Rouge,
- rivière Blanche,
- rivière Saint-Esprit.

### Qualité des plans d'eau

La principale menace à la santé des lacs est l'eutrophisation anthropique des lacs, autrement appelée le vieillissement prématuré. Il est habituel qu'un lac devienne plus trouble, vaseux et algueux : c'est un vieillissement normal qui se fait sur des milliers d'années. Or, l'eutrophisation prématurée d'un lac peut se produire en une dizaine d'années lorsque les actions humaines créent un excès de nutriments vers les plans d'eau.

Plusieurs suivis de la qualité de l'eau des lacs et des rivières ont été réalisés dans les années passées, dont un suivi exhaustif réalisé en 2019<sup>23</sup>. Le constat général de ces études est que nos lacs sont en bonne santé. Il faut travailler à conserver cette bonne santé. En ce qui concerne nos rivières, les rivières Ouareau et Saint-Esprit sont en bonne santé, alors que les rivières Rouge et Blanche sont plus touchées par la contamination par le phosphore et les coliformes fécaux, compromettant certains usages de l'eau comme la baignade. Il est important que la Municipalité s'assure que les eaux qui s'écoulent sur son territoire ne se dégradent pas, afin d'offrir aux municipalités en aval, une eau d'aussi bonne qualité que celle qui arrive à Rawdon.

*Enjeu : Les pressions sont nombreuses et le maintien de la santé des lacs et des rivières est un travail qui s'échelonne sur plusieurs années.*

### Bandes riveraines

Les bandes riveraines sont incontournables pour la santé des cours d'eau et des lacs. La bande riveraine est un espace de protection de 10 à 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. La bande riveraine est composée d'herbes, d'arbres et d'arbustes indigènes et elle ne doit pas être entretenue. Plus elle est végétalisée, plus sa protection est grande. Elles sont protégées par *le règlement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des rivières de Rawdon 2019

<sup>24</sup> RCI 110-2007

En 2013, la principale cause de dégradation de la rive était la tonte de la végétation, laissant la rive à nu et permettant aux sédiments et aux nutriments excédentaires de ruisseler facilement. La Municipalité a donc misé sur la sensibilisation et les inspections pour améliorer la situation. Des escouades vertes ont réalisé des visites-conseils chez les citoyens pour évaluer l'état de la rive et donner des recommandations personnalisées pour rendre la rive conforme. Entre 2013 et 2017, ce sont plus de 1 300 riverains qui ont ainsi été rencontrés.

Les principaux constats suite à ces démarches sont:

- Une belle amélioration depuis 2013, où on est passé d'une rive gazonnée à une rive non entretenue avec des herbes longues.
- La majorité des citoyens ont débuté la renaturalisation, mais la rive n'est pas végétalisée au complet (sur ses 10 ou 15 mètres de largeur).
- Il y a un manque d'arbustes et d'arbres.

*Enjeu : La végétation agit comme un filtre et permet de réduire abondamment la quantité de pollution et de sédiments dans les lacs. En effet, sans couvert végétal, la pluie ruisselle sur le sol et amène avec elle tout ce qui se trouve sur les terres (engrais, pesticides, sédiments, etc.). En filtrant une certaine quantité d'eau chargée de pollution ou de sédiments, la végétation prévient le suramendement des lacs et par le fait même, leur vieillissement prématuré. La végétation prévient aussi l'érosion en retenant le sol avec ses racines. Elle offre ainsi une protection contre la pluie, les vagues, mais aussi les vents et le choc des glaces. La bande riveraine permet aussi de tempérer l'eau grâce à l'ombre de la végétation. Cette dernière fonction est d'autant plus utile dans des lacs peu profonds qui se réchauffent vite. La chaleur contribue de façon importante au développement des algues. Les bandes riveraines contribuent aussi à la beauté du paysage et créent des habitats pour la faune, puisque cette zone de transition entre l'eau et la terre (écotone) est riche en habitats.*

### **Eaux pluviales**

Les fossés sont également une composante essentielle pour épurer nos eaux pluviales, avant leur arrivée aux lacs.

*Enjeu : conserver la végétation (herbes) dans les fossés aide à ralentir les eaux et à retenir une partie des sédiments, en plus d'offrir un habitat pour la petite faune.*

### **Zones agricoles et développements résidentiels**

Les milieux agricoles dynamiques représentent environ 10% du territoire et ils sont situés principalement à l'est du territoire. Les cours d'eau près des terres agricoles sont tout particulièrement propices à recevoir un excès important de nutriments et d'autres polluants.

*Enjeu : dans ces milieux agricoles, les bonnes pratiques agricoles sont nécessaires et aussi le respect du Règlement sur les exploitations agricoles de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui proscrit notamment l'accès des animaux aux cours d'eau, énonce la bonne disposition des tas de fumiers et dicte les conduites adéquates d'épandage.*

**Le CCE souhaite que la Municipalité continue ses efforts pour faire respecter le règlement de protection des rives et du littoral, puisque les rives naturelles sont indissociables des lacs en santé.**

Le plan d'action suivant présente l'ensemble des actions proposées d'ici 5 ans pour protéger nos lacs et leur bassin versant.

### Portrait de la situation

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant d'activités humaines engendre des changements au niveau du climat. Il s'agit d'une problématique mondiale dont les impacts des changements climatiques varient localement. Les municipalités représentent donc des intervenants de premier plan. Le rôle de la Municipalité est d'identifier les vulnérabilités et les impacts des changements climatiques sur son territoire dans le but de s'adapter et d'intégrer les enjeux des changements climatiques dans les processus décisionnels.

En 2018, la moyenne québécoise d'émission de GES par habitant est de 9,6 t éq. CO<sub>2</sub>. À titre indicatif, la figure 1 présente les émissions de GES des différents secteurs d'activité du Québec. Au total, les émissions de GES au Québec en 2018 cumulaient 80 Mt éq. CO<sub>2</sub>.<sup>25</sup>

Figure 1. Répartition des émissions de GES au Québec, en 2018, par secteurs d'activité



Selon la figure 1, ce sont les transports qui émettent le plus de GES au Québec. Le Québec a d'ailleurs lancé son plan pour une économie verte, lequel prévoit qu'en 2035, la vente de véhicules neufs à essence sera interdite et qu'en 2030, un total de 1,5 million de véhicules électriques sera en circulation. Seulement pour Lanaudière, cela représente 133 500 véhicules zéro émission et des investissements de 4,75 milliards<sup>26</sup>.

Des études ont été réalisées dans la région de Lanaudière afin d'identifier les impacts auxquels la région sera confrontée.

### Impacts sur la région

La saison froide sera plus courte en fonction de l'augmentation de la température, cela aura un impact sur le nombre de jours skiable, dont on prévoit une perte de 13 à 15 %. Cela a également pour effet de raccourcir la saison de motoneige. Le raccourcissement de l'hiver se traduit par un allongement de la saison chaude. Il faut donc s'attendre à une augmentation de la fréquentation des terrains de golf, des campings et des aires de baignade. Les changements climatiques occasionneront une perte de production acéricole de 15 % d'ici 2050 et de 22 % d'ici 2090.

*Enjeu : les gains économiques estivaux ne compensent pas pour les pertes hivernales.*

Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des perturbations naturelles et la prolifération d'agents pathogènes et d'insectes ravageurs est à prévoir.

*Enjeu : les changements climatiques provoquent une perte de composition et de productivité des forêts.*

<sup>25</sup> Gouvernement du Québec, 2020, Inventaire québécois des émissions de GES en 2018 et leur évolution depuis 1990.

<sup>26</sup> Daniel Breton, président de mobilité électrique Canada, Forum sur la mobilité durable, 2021.

L'augmentation de la saison de croissance peut augmenter le rendement des agriculteurs, toutefois les événements climatiques extrêmes comme des sécheresses ou des inondations peuvent occasionner des pertes économiques importantes.

*Enjeu : l'agriculture sera également touchée par les changements climatiques. Des effets bénéfiques ou nuisibles peuvent être observés.*

La région de Lanaudière a subi des inondations en 2008, 2012 et 2013. La fréquence et l'intensité de ces événements seront augmentées, ce qui engendre des coûts et dégâts matériels importants<sup>27</sup>.

*Enjeu : des changements du climat peuvent occasionner des dommages aux bâtiments ainsi qu'aux infrastructures municipales*

La Municipalité de Rawdon souhaite diminuer ses émissions de GES de 150 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par année et ce, d'ici 2025, ce qui représente 10 % des émissions générées par l'administration municipale. Cet objectif tient compte seulement des émissions de GES mesurables. Ainsi, la mise en œuvre de toutes les actions se traduira par une plus grande réduction des GES.

*Enjeu : les enjeux liés aux changements climatiques ne doivent pas être considérés en vase clos. La préservation et la conservation environnementale ont des impacts directs autant sur la prospérité économique que sur la protection du filet social. Afin de réussir notre adaptation aux changements climatiques et diminuer nos émissions de GES, il est important d'engager les différents acteurs du territoire de Rawdon dans le processus, dont les décideurs, les citoyens, les entreprises, les institutions et les OSBL. Il est nécessaire de traiter l'enjeu dans sa totalité, afin d'assurer une gestion efficace.*

**Le CCE souhaite que la Municipalité diminue ses GES liés à ses activités et l'action qui aura le plus d'effet, consiste à remplacer le chauffage au mazout par l'électricité dans les bâtiments municipaux comme l'hôtel de ville** (aide financière possible via le programme chauffez vert).

Le plan d'action proposera un ensemble d'actions à coordonner d'ici 5 ans pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

---

<sup>27</sup> RNCREQ, 2014



## **Tableaux du Plan d'action**

1. Eau potable, eaux usées et eaux souterraines
2. Matières résiduelles
3. Arbres et biodiversité
4. Lacs et bassins versants
5. Changements climatiques

Thème : Eau potable, eaux usées et eaux souterraines									
Enjeux	Objectifs	Point	Responsable	Actions	Échéance	Coûts	Indicateurs	Cibles	
Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, tout en assurant la pérennité de la ressource	Mieux connaître nos eaux souterraines sur l'ensemble du territoire	1.1	Municipalité - Environnement U.Q.A.C	Suivre le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, région Lanaudière, de l'UQAC. Faisant suite à l'étude, évaluer la possibilité d'effectuer des études hydrogéologiques pour préciser la vulnérabilité de certaines zones de recharge.	2025	25 000 \$/étude	Étude réalisée	2 études d'ici 2025	
	Faire la surveillance des installations sanitaires sur l'ensemble du territoire	2.1	Municipalité - Urbanisme	Assurer une meilleure vérification et surveillance des installations sanitaires. Effectuer des tests de coloration sur les puisards, pour s'assurer qu'ils ne sont pas une source de contamination	2022	Salaire (150 h/an)	Proportion des installations sanitaires vérifiées annuellement	100 installations sanitaires vérifiées/an (environ 1000 puisards à vérifier)	
	Diminuer la quantité d'eau potable distribuée		3.1	Municipalité - Environnement - Hygiène du milieu	Continuer à détecter et réparer les fuites dans le réseau d'aqueduc municipal	En continu	<i>autre budget</i>	Consommation de 348 l/pers/jour à Rawdon en 2018. La cible est d'atteindre la moyenne Ontarienne (2015) de 201 l/pers/jour.	<b>Réduire de 42 % la consommation résidentielle provenant de l'aqueduc d'ici 2025</b>
			3.2		Installer des <b>compteurs d'eau</b> dans 670 résidences (10 %)	En continu			
			3.3		Diffuser les coûts des services municipaux reliés à l'eau, pour une meilleure prise de conscience	2022			
			3.4		Évaluer la possibilité de mettre en place une <b>tarification progressive</b> par tranche	2022			
			3.5		Patrouille bleu : économie d'eau potable (ex. entretien écologique des pelouses, remplacement des vieilles toilettes). Rencontrer les ICI et leur offrir des services-conseils pour diminuer leur consommation d'eau	2021			
			3.6		Faire appliquer le règlement sur l'utilisation de l'eau potable, par des inspecteurs municipaux	2023			
			3.7		Mettre en place une ou plusieurs subventions pour tous les citoyens parmi les suivantes: la distribution de pluviomètres, barils récupérateurs de pluie, <b>toilettes à faible débit, trousse économie d'eau potable.</b>	En continu	2 000\$/an		
	Surveiller les sources potentielles de contamination sur le territoire		4.1	Municipalité - Environnement	Évaluer les impacts des pesticides et des sels de voiries sur les eaux souterraines et adopter des plans ou règlements si cela est justifié.	2024	30 000 \$	Étude réalisée	d'ici 2024
			4.2		Réévaluer la meilleure méthode de gestion des vidanges de fosses septiques entreprises par la Municipalité et assurer sa mise en oeuvre		Salaire (15h/an)	Projet déposé	d'ici 2024
			4.3		Assurer la vérification périodique des puits privés situés en périphérie des terrains contaminés et recenser les résultats des analyses d'eau effectuées par les propriétaires de puits privés	2022	2 000 \$ /an	Nb d'analyses recensées	10 analyses subventionnées par an
	Assurer la recharge des eaux souterraines qui alimente les puits privés et municipaux.		5.1	Municipalité - Urbanisme - Environnement	Bonifier ou renforcer la réglementation de zonage visant à protéger les zones de recharge, en limitant les activités permises.	2023	Salaire (30h/an)	Nb d'interventions effectuées	25 interventions d'ici 2025
			5.2		Valoriser les services écologiques (forêt, zones humides) en tant que mesures préventives pour assurer la recharge des eaux souterraines				
			5.3		Sensibiliser les citoyens qui résident dans les zones de recharge identifiées à l'importance de préserver ces lieux				
	Favoriser la communication avec les citoyens	6.2	Municipalité - Communication	Informers les citoyens sur le plan d'action et l'atteinte des résultats	En continu	Salaire	Nb de publications	2 publications par an	
						Total 100 000 \$ sur 5 ans (excluant salaires)			

En vert : employé saisonnier requis

En bleu : action prioritaire

En gris : action déjà réalisée et à continuer

Thème : Matières résiduelles										
Enjeux	Objectifs	Point	Responsable	Actions	Échéance	Coûts	Indicateurs	Cibles		
Diminuer le gaspillage des ressources en respectant la hiérarchie des 3RV-E (Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation) en décourageant l'élimination.	Mieux connaître notre gestion des matières résiduelles	1.1	Municipalité - Environnement	Continuer à faire le suivi quantitatif des matières résiduelles (comprenant les boues municipales et des fosses septiques), déceler les secteurs moins performants et trouver des solutions.	En continu	Salaire	Production d'un bilan annuel	1 bilan par an		
	Encadrer la gestion des matières résiduelles	2.1	Municipalité - Environnement	Adopter un règlement sur les matières résiduelles pour la bonne gestion des matières et des bacs. Limiter à un seul bac à déchets. Interdire les matières recyclables et organiques dans les poubelles.	2021	Salaire	Projet règlement	Adoption du règlement		
	Favoriser la réduction à la source et le réemploi		3.1	Municipalité - Environnement ICI et organismes communautaires	Encourager les citoyens à apporter leurs contenants réutilisables ou sacs en tissus pour faire leurs achats (ex. viande, fruits et légumes, aliments secs, etc.)	En continu	1 000 \$/an	Réduction du tonnage de matières enfouies par rapport à 2019 (2 700 tonnes).	Réduire de 20 % la quantité de matières enfouies, par rapport à l'année 2019, d'ici 2025.	
			3.2		Informar les citoyens sur l'herbicyclage et feuillicyclage					
			3.3		Promouvoir le <b>zéro déchet</b> (défis, articles, etc.)					
			3.4		Planifier des plages horaires dans un café pour la réparation d'objets, avec un ébéniste ou une personne qui peut aider et prêter des outils (ex. au quartier citoyen)					
			3.5		Créer des partenariats et soutenir les organismes de la municipalité qui font du réemploi, réparation ou du recyclage.					
	Favoriser le recyclage et le compostage (valorisation).		4.1	Municipalité - Environnement	Donner une trousse de compostage aux nouveaux résidents	En continu	1 000 \$/an			
			4.2		Informar les citoyens sur le TRI des matières résiduelles par une <b>escouade environnementale</b> et autres publications. Informer sur collectes spéciales. Objectif 500 rencontres par an.		7 000 \$/an			
			4.3	Industries - Commerces - Institutions (ICI)	Dresser le portrait des matières générées par les ICI		2023			Salaire
			4.4		Développer une certification des commerces écoresponsables		2024			Salaire
			4.5		Accompagner les ICI vers le tri de leurs matières résiduelles par des rencontres individuelles et du soutien. Conseiller sur les contenants et pratiques plus écoresponsables. Objectif 5 accompagnements par an.		En continu			Salaire (50h/an)
			4.6	Construction - Rénovation - Démolition (CRD)	Dresser le portrait des matières générées par les CRD sur le territoire		2024			Salaire
			4.7		Informar les citoyens et les entrepreneurs en construction des options disponibles pour le tri des matériaux de construction (ex. document à joindre aux permis, autres communications).		2024			Salaire (20h/an)
			4.8	Municipalité - Environnement	Lors des événements municipaux, dans les bâtiments et les parcs, s'assurer que des îlots à trois voies sont installés pour le tri des matières et voir à leur bonne utilisation. Aide de l'escouade verte.		En continu			Salaire
			4.9		Évaluer et encourager les nouvelles technologies permettant d'aider à l'atteinte des objectifs (ex. composteur expresse Tero, technologie du centre de tri)					
			4.10	Municipalité - Environnement	Faire un projet pilote de dépôt volontaire pour une matière ayant un potentiel de valorisation (ex. verre, textiles, bois, etc.).		2023			Salaire
			4.11		Implanter des conteneurs semi-enfouis dans des secteurs de villégiature pour faciliter le tri des matières (compost, recyclage et déchets). Installation de 5 sites avec les trois voies.		2025			75 000 \$
Décourager l'élimination.		5.1	Municipalité - Environnement	Restreindre la collecte des déchets à <b>un seul bac</b> . Sacs excédentaires interdits.	2022	Salaire				
		5.2		Instaurer la collecte des déchets aux trois semaines et la collecte des matières organiques aux semaines en saison estivale.	2025	120 000 \$/an (autre budget)				
		5.4		Optimiser l'écocentre (ex. diminuer le temps d'attente, améliorer l'expérience client, augmenter le tonnage de matières valorisées, diminuer les coûts d'exploitation, assurer le suivi quantitatif)	2022	65 000 \$				
Favoriser la communication entre les acteurs concernés	6.1	Municipalité - communication	Informar les citoyens sur le plan d'action et l'atteinte des résultats	En continu	Salaires	Nb de publications	2 publications par an			
Financement possible : Fédération canadienne des municipalités (Fond municipal Vert)						Total 205 000 \$ sur 5 ans (excluant salaires).				

Thème : Arbres et Biodiversité									
Enjeux	Objectifs	Point	Responsable	Actions	Échéance	Coûts	Indicateurs	Cibles	
Assurer une saine gestion des milieux naturels afin de conserver la biodiversité sur le territoire de la municipalité de Rawdon	Assurer la protection de la biodiversité	1.1	Municipalité - Environnement	Faire un plan de gestion des milieux naturels : définir la vision de conservation de la Municipalité, identifier les noyaux de biodiversité et vérifier la présence d'espèces à statut particulier, prévoir des corridors écologiques, prioriser des secteurs à conserver	2022	30 000 \$	Étude réalisée	D'ici 2023	
		1.2		Consulter les propriétaires de grands terrains vacants, enclavés, en zones humides, afin de promouvoir la conservation en terres privées et/ou à végétaliser les espaces défrichées.	2023	Salaire (10h/an)	Nb propriétaires rencontrés	<b>Conserver 10 % du territoire de la municipalité de Rawdon d'ici 2025</b>	
		1.3		Végétaliser les terrains municipaux partiellement défrichés, dégradés ou non utilisés selon une pensée écosystémique	2025	5 000\$/an + salaire	Superficie végétalisée		
		1.4		Créer un développement résidentiel favorisant la conservation (maisons regroupées et espace naturel commun conservé intact)	2025	Salaire (10h/an)	Nb développement créé		
		1.5		Sélectionner des milieux naturels à conserver (ex. forêt jeune et mature, milieux à grande valeur écologique) et en faire des aires de conservation à perpétuité.	2024	Salaire (10h/an)	Superficie protégée		
	2.1	Municipalité - Environnement	Acheter des terrains humides et riverains dont les citoyens veulent se départir, afin de les protéger.	2023	5 000 \$/an	Nb interventions			
	2.2		Faire appliquer la réglementation concernant les milieux humides et hydriques et assurer un suivi étroit des infractions	En continu	Salaire (50h/an)				
	Assurer la protection des arbres et des boisés	Assurer la protection des arbres et des boisés	3.1	AFL	Poursuivre les dons d'arbres à la fête de l'environnement	En continu	Salaire (5h/an)	Nb d'arbres donnés	1 000 arbres/an
			3.2	Municipalité - urbanisme	Bonifier le règlement concernant la conservation, la coupe et la plantation d'arbres, pour conserver des bandes boisées et une densité d'arbres. Faire appliquer le règlement par des inspections et interventions.	2021	Salaire (500 h/an)	500 inspections par an (bâtiments principaux et secondaires)	90% conformité
			3.3						
	Améliorer notre gestion de la faune et de la flore	Améliorer notre gestion de la faune et de la flore	4.1	Municipalité - Environnement	Poursuivre le programme de surveillance de la Berce du Caucase	En continu	3000 \$ /an	Nb contrat	1 par an
			4.2		Produire un inventaire des espèces exotiques envahissantes (insectes, plantes)	2023	Salaire (50h/an)	% de territoire inspecté	50 % en 2024
			4.3		Développer un plan de gestion des castors	2024	Salaire (20h/an)	Plan réalisé	d'ici 2024
			4.4		Faire des aménagements pour cohabiter avec les castors et réduire l'impact de leur barrage.	2022	2 000 \$/an	Nb d'aménagements fait	2 aménagements par an
			4.5		Installer des nichoirs pour différentes espèces (chauves-souris, hirondelles, etc.), hôtels à insectes	En continu	100 \$/an	Nb unités	2 unités/an
			4.6		Sensibiliser les citoyens à ne pas nourrir la faune (cerfs, bernaches, canards)	En continu	Salaire (10h/an)	Nb d'interventions	5 /an
			4.7		Organiser des corvées de nettoyage dans les rives, les espaces verts et les rues	En continu	100 \$/an	Nb de corvées organisées	2 corvées nettoyage/an
			4.8		Inspecter les ponceaux et demander des correctifs lorsque ceux-ci représentent un obstacle à la libre circulation des poissons	2025	2 500 \$/an	Nb de correctifs effectués	2 correctifs / an
			4.9	Municipalité - Loisirs	Implanter et diffuser le concept de grainothèque (semences locales)	En continu	100 \$/an	Nb publicités par an	1 par/an
			4.10		Assurer la relève arboricole dans les parcs municipaux, faire des aménagements avec des espèces indigènes et favoriser la diversité des espèces. Prioriser les plantations en rive	En continu	5 000 \$/an + salaire	Nb plans	20 arbres et 100 arbustes plantés par année
Sensibiliser et améliorer la connaissance des citoyens	5.1	Municipalité - Environnement	Sensibilisation sur les milieux humides, les arbres, les espèces rares et les espèces exotiques : conférences, capsules sur les réseaux sociaux, panneaux afficheurs, concours photo, etc.	En continu	Salaire (20h/an)	Nb actions par an	2 actions/an		
Sources financement : Fondation de la faune du Québec, Fondation TD des amis de l'environnement						Total 121 900 \$ sur 5 ans (excluant salaires)			

En vert : employé saisonnier requis

En bleu : action prioritaire

En gris : action déjà réalisée et à continuer

Thème : Lacs et bassins versants									
Enjeux	Objectifs	Point	Responsable	Actions	Échéance	Coûts	Indicateurs	Cibles	
Assurer une protection des écosystèmes aquatiques et riverains et le maintien d'activités récréotouristiques liées à l'eau	Mieux connaître nos lacs et cours d'eau	1.1	Municipalité - Environnement	Faire le suivi de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau, par des campagnes d'échantillonnage réalisées à l'interne	En continu	5 000 \$	Nb d'études réalisées	1 suivi / 5 ans	
		1.2		Subventionner le programme "Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature" du ministère de l'Environnement pour les associations de lac qui y adhèrent	En continu	500 \$ / lac	Nb de lacs inscrits	10 subventions	
		1.3		Caractériser les herbiers aquatiques et les rives et montrer les résultats sur le site internet	2022	Salaire (50h/an)	Nb de caractérisations	1 caractérisation de lac / an	
		1.4		Réaliser des bathymétries des lacs Rawdon et Pontbriand, qui se remplissent de sédiments, afin de voir l'évolution	2024	20 000 \$	Nb de bathymétrie	2 bathymétries	
	Augmenter la conformité des bandes riveraines	2.1	Municipalité - Environnement	Faire le suivi des rives prioritaires (végétation coupée dans les premiers mètres de la rive, érosion) et <b>émission d'un constat</b> s'il n'y a pas d'amélioration	En continu	Salaire (150 h/an)	Nb de dossiers traités / an	<b>95 % de conformité des rives en 2025</b>	
		2.2		Sensibiliser les citoyens qui ont un cours d'eau sur leur terrain, aux bienfaits des rives naturelles					
		2.3		Faire l'achat de plantes riveraines et les distribuer gratuitement aux riverains qui protègent le bien collectif (l'eau)					2 500 \$/an
	Favoriser la rétention et la filtration des eaux pluviales dans le bassin versant, afin de diminuer le transport de sédiments et de contaminants dans les plans d'eau	3.1	Municipalité-Environnement et Travaux publics	Faire une formation avec les employés des travaux publics sur les bonnes pratiques d'entretien des fossés (tiers inférieur)	2022	Salaires (50h/an) et 55 500 \$	Nb d'aménagements permettant de filtrer les eaux	5 aménagements /an	
		3.2		Promouvoir la végétalisation des fossés et les jardins de pluie auprès des citoyens (articles, site internet, escouade verte)	2023				
				Aménager des infrastructures vertes (ex. bandes filtrantes) pour retenir et filtrer les eaux pluviales sur les tronçons de rues en pente forte ou les nouveaux tronçons	2024				
				Répertorier les endroits où la rue exporte des sédiments en rive et littoral (ex. près des ponceaux) et intervenir	2023				
		3.3		Exiger des bandes filtrantes dans les nouveaux stationnements	2025				
		3.4		Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement (visites-conseils)	2025				
		3.5		Valoriser les services écologiques des zones humides qui filtrent et retiennent les surplus d'eau par un vidéo	2022				
	3.8	Aménager les nouveaux développements de façon durable : rues parallèles au lac, construction interdite sur les terrains de plus de 30 % de pente, conservation de bandes boisées entre les terrains, aménagement d'un espace naturel commun, etc.	2022	Salaires (20h/an)					
	Conserver nos plans d'eau en santé pour le récréotourisme lié à l'eau	4.1	Municipalité - Environnement et Loisirs	Continuer la patrouille nautique au lac Pontbriand	En continu	1 000 \$/an	État du projet	3 patrouilles/an	
		4.2		Évaluer la meilleure méthode pour encadrer les wakeboard		Salaire	Projet déposé	2020	
		4.3		Favoriser la pratique d'activités non motorisées (festivals, événements, loisirs)	2022	Salaires	Nb activités	2 activités /an	
		4.4		Développer un plan de mesures d'urgence en cas d'invasion par le myriophylle à épi et sensibiliser sur cette problématique	2022	Salaire (15h)	État du plan	Réalisé d'ici 2022	
		4.5		Continuer à faire le nettoyage des littoraux par un plongeur	En continu	3 000 \$/an	État du projet	mandat octroyé	
		4.6		Mette à niveau la station de traitement des eaux usées municipale	2022	autre budget	Projet complété	2022	
		4.7		Instaurer une procédure d'inspection des embarcations au lac Pontbriand et Rawdon, aux accès publics, pour éviter les espèces exotiques envahissantes, comme le myriophylle en épis.	2025	Salaire	Nb de station en opération	2 stations en 2025	
	Développer le leadership de la municipalité avec les associations de riverains	5.1	Municipalité - Environnement	Créer une boîte à outils pour les riverains qui veulent se prendre en main et protéger leur lac.	2023	Salaire (50h)	Boîte à outils complétée	Réalisé d'ici 2023	
		5.2		Produire une charte de reconnaissance des associations de lacs pour encourager leurs initiatives			Charle complétée		
							Total 118 000 \$ sur 5 ans (excluant salaires)		

En vert : employé saisonnier requis

En bleu : action prioritaire

En gris : action déjà réalisée et à continuer

Thème : Changements climatiques									
Enjeux	Objectifs	Point	Responsable	Action	Échéance	Coûts	Indicateurs	Cibles	
Réussir notre adaptation aux changements climatiques et réduire nos émissions de GES	Mieux connaître nos émissions de GES	1.1	Municipalité	Produire un bilan des gaz à effet de serre	2023	20 000 \$	Plan complété	Réalisé en 2023	
	Adapter les infrastructures aux changements climatiques	2.1	Municipalité-Hygiène du milieu	Poursuivre la séparation des réseaux pluviaux et sanitaires	2024	autre budget	État du projet	100 % d'ici 2025	
		2.2	Municipalité-Travaux publics	Inventorier et caractériser les fossés et les ponceaux et ajuster leur capacité en fonction des crues	En continu	7 000 \$/an	Nb de fossés et ponceaux caractérisés	100 % d'ici 2025	
		2.3		Changer les ampoules d'éclairage extérieur par des ampoules DEL	En continu	autre budget	Nb d'ampoules installées	100 % d'ici 2025	
		2.4		Installer des chauffes-moteurs et des coupes-moteurs	2025	100 \$/unité	Nb d'équipements installés	10	
	Assurer la sécurité civile	3.1	Municipalité-Sécurité incendie	Adapter le plan de mesure d'urgence aux changements climatiques	2021	Salaire	État du plan	100 % d'ici 2021	
		3.2		Sensibiliser et informer la population des impacts des changements climatiques sur la santé publique	En continu	Salaire	Nb de citoyens sensibilisés	5 interventions	
	Adapter la gestion financière aux changements climatiques	4.1	Municipalité-Finances	<b>Remplacer les véhicules énergivores</b>	En continu	30 000 \$/auto autre budget	Nb de véhicules remplacés	5 véhicules d'ici 2025	
		4.2		Désinvestir les fonds de pension et de retraite des énergies fossiles	2025	Salaire	État du fond	100 % fonds sans énergies fossiles	
		4.3		Créer un fonds de développement durable et continuer la gestion du fonds de réserve (prévoir une augmentation des coûts d'entretien des parcs, patinoires, routes, fossés, ponceaux, etc.)	2025	autre budget	État du projet	100 % d'ici 2025	
		4.4		<b>Compenser pour les GES</b> émis par la flotte de véhicules (ex. Bourse Scol'ERE, Arbre Évolution)	En continu	5000 \$/an	Réduction des GES	<b>Réduire ou compenser 150 tonnes de CO<sub>2</sub> éq./an d'ici 2025 soit 10 % des GES générés par l'administration municipale</b>	
	Diminuer les GES émis par les services municipaux	5.1	Municipalité-Loisirs et culture	<b>Remplacer le chauffage au mazout par l'électricité dans les bâtiments municipaux concernés</b>	2024	à évaluer			
		5.2	Municipalité-Ressources humaines	Mettre en place un programme de sensibilisation des employés aux enjeux environnementaux ( <b>conduite écoénergétique, marche au ralenti, entretien des véhicules</b> , matières résiduelles)	2022	Salaire			
	Diminuer les GES de la collectivité	Patrouille verte : sensibiliser les citoyens aux changements climatiques et aux gestes à poser (ex. diminuer la consommation de viande, réduction des transports, rénovations vertes).	6.1	Municipalité et citoyens	Sensibiliser les étudiants - projet de la Bourse du carbone scol'ERE	En continu	Salaire	Nb de mesures	2 mesures/an
			6.2		Sensibiliser les étudiants - projet de la Bourse du carbone scol'ERE	En continu	Inclus point 4.4	Nb de classe parrainée	5 classes/an
			6.3		Installer des bornes de recharge électrique sur les sites municipaux	2024	2000 \$/borne	4 nouvelles bornes	complété en 2024
			6.4		Instaurer des mesures pour encourager le transport actif chez les citoyens et employés (marche, vélo)	2023	Salaires et 500 \$/an	Nb de mesures	2 mesures/an
			6.5		Adhérer à la certification FrigoResponsable (récupération des halocarbures des appareils réfrigérants)	2022	10 000 \$/an	État de la certification	complétée en 2022
			6.6		Développer et promouvoir un marché public de produits locaux.	En continu	Salaire	État du projet	Marché opérationnel en 2020
		Adapter les communications aux changements climatiques	7.1	Municipalité-Communications	Élaborer un plan de communication pour diffuser l'information pertinente sur les changements climatiques aux citoyens	En continu	Salaire	État du plan	100 % d'ici 2024
Source de financement : Chauffez vert						Coût 130 500 \$ sur 5 ans (excluant salaires)			

En vert : employé saisonnier requis

En bleu : action prioritaire

En gris : action déjà réalisée et à continuer

Selon les thématiques, une estimation des sommes nécessaires a été réalisée, ainsi qu'un rappel de l'action prioritaire à mettre en place à court terme.

### **Eau potable, eaux usées et eaux souterraines**

Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, tout en assurant la pérennité de la ressource

- ✓ 100 000 \$ sur 5 ans
- ✓ **Prioriser l'inspection des puisards**

### **Matières résiduelles**

Diminuer le gaspillage des ressources en respectant la hiérarchie des 3RV-E (Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation) et en décourageant l'élimination.

- ✓ 205 000 \$ sur 5 ans
- ✓ **Restreindre la collecte à 1 seul bac à déchet par collecte et par logement**

### **Arbres et biodiversité**

Assurer une saine gestion des milieux naturels afin de conserver la biodiversité sur le territoire de la municipalité de Rawdon

- ✓ 121 900 \$ sur 5 ans
- ✓ **Appliquer les nouvelles dispositions de protection des arbres lors des projets de construction**

### **Lacs et bassins versants**

Assurer une protection des écosystèmes aquatiques et riverains et le maintien d'activités récréotouristiques liées à l'eau

- ✓ 118 000 \$ sur 5 ans
- ✓ **Continuer la végétalisation des rives**

### **Changements climatiques**

Réussir notre adaptation aux changements climatiques et réduire nos émissions de GES

- ✓ 130 500 \$ sur 5 ans
- ✓ **Remplacer le chauffage au mazout par l'électricité dans les bâtiments municipaux**

### **Total : 675 400 \$ sur 5 ans**

- ✓ 135 080 \$ par année
- ✓ Environ 2,5 fois le budget actuel en environnement

Un comité de financement pourrait être mis sur pied parmi les membres du CCE, afin d'étudier les subventions disponibles pour aider à la mise en œuvre du plan d'action.

Un comité communication et concertation pourrait également être mis sur pied, afin de réaliser la stratégie de communication permettant d'atteindre les objectifs de ce plan d'action.